



Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 concrétise l'effort d'investissement pour la France engagé par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. Au plan national, l'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.

Pour leur part, Régions et territoires y voient l'opportunité de conforter l'efficacité de l'action publique en inscrivant l'affectation de crédits dans la durée, en favorisant les synergies des deniers publics et en créant de forts effets de levier entre l'investissement public et privé.

D'autres sources de financement sont également mobilisées à un haut niveau. Plusieurs opérateurs de l'Etat sont parties prenantes des CPER, comme l'ADEME ou les Agences de l'eau ou encore l'ANRU au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

Véritable lien de confiance renforcé entre l'Etat, les Régions et les collectivités, le CPER fixe les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années. Départements, métropoles, intercommunalités : toutes les collectivités sont associées, autour de la Région, à la négociation engagée.

Une volonté partagée de répondre aux effets de la crise en Bretagne

La Bretagne a été profondément impactée en 2013 par une grave crise économique et sociale, alimentée par des fermetures d'entreprises et des restructurations dans les principaux secteurs de l'économie bretonne (agroalimentaire, technologies d'information et de communication, automobile) et aggravée par un sentiment d'inégalité des chances entre les territoires.

Signé le 13 décembre 2013 pour répondre à l'urgence, **le Pacte d'avenir pour la Bretagne** avait pour objectif de mobiliser l'État, les collectivités et les responsables économiques et sociaux.

Un an après sa signature, les engagements financiers du Pacte ont été tenus. Le 18 décembre 2014, le protocole d'engagement, signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional, présentait le bilan des actions concrètes réalisées et formalisait l'engagement de l'État et du Conseil régional de faire converger leurs financements au service des grands projets prioritaires pour l'avenir de la Bretagne.

Une enveloppe régionale majorée, dans la continuité du Pacte d'avenir

Grâce au Pacte d'avenir pour la Bretagne et à une mobilisation conjointe de l'État en région, du Conseil régional et de ses partenaires territoriaux, l'enveloppe prévisionnelle proposée par l'Etat pour le CPER Bretagne a été augmentée de 10% pour atteindre **593 M€**

Cette réévaluation des engagements de l'Etat, complétée par un fort investissement du **Conseil régional, à hauteur de 602 M€**, permet d'envisager **un contrat d'un montant global de plus de 1,1 Mds d'€ pour la Bretagne.**

En y ajoutant les engagements des autres collectivités, ceux des fonds européens ainsi que diverses sources de financements comme BPI France dans le cadre de programmes nationaux d'investissements et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire, **c'est un potentiel de plus de 3,3 milliards d'€ de crédits publics qui seront mobilisés sur le territoire régional pendant la période 2015-2020.**

Une très large concertation qui se poursuit dans l'élaboration du CPER

- Une trentaine de réunions, une centaine de contributions écrites, l'association de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux en amont du CPER, dans le cadre de la **préparation du Pacte d'avenir.**
- La définition de **priorités partagées** pour le développement de la Bretagne.
- La prise en compte de l'ensemble des **documents stratégiques** déjà adoptés et partagés (SRCAE, SRCE, SRDEI, SRESRI...).
- La **poursuite de la concertation** dans le cadre de la préparation du contrat de plan État-Région :
 - la rédaction conjointe des notes d'orientation stratégiques soumises à un comité de suivi élargi du CPER, le 21 février 2014 et transmises à l'échelon central en mars 2014.
 - de nombreuses rencontres bilatérales et réunions thématiques sur chacun des volets.

Les 4 priorités du contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020

Rédigé par l'État et la Région Bretagne, le projet de contrat de plan s'articule autour des **4 thématiques principales** du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au préfet de région, **l'emploi étant une priorité transversale** :

- ▶ **Les mobilités routière et ferroviaire,**
- ▶ **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,**
- ▶ **La transition écologique et énergétique,**
- ▶ **Le volet territorial incluant des actions relatives aux usages du numérique et à l'emploi.**

▶ **Volet « Mobilité Multimodale » :**

| Etat | Région Bretagne | Autres | Europe (FEDER) | TOTAL |
|--------|-----------------|----------|----------------|-------------------|
| 267 M€ | 416,1 M€ | 478,7 M€ | 15 M€ | 1 176,8 M€ |

Construit en cohérence avec les orientations du Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la mission Mobilité 21 de juillet 2013, le volet mobilité multimodale priorise les axes suivants :

- Fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne, le nœud ferroviaire de Rennes : la gare de Rennes, structurante pour l'accès à l'ensemble de la Bretagne et préparer l'arrivée de la LGV BPL en 2017.
- Poursuivre l'amélioration du réseau structurant pour gagner du temps et de la capacité.
- Diffuser la grande vitesse sur le territoire, via l'aménagement des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).
- Accompagner les projets ferroviaires liés à la desserte fine des territoires ; mieux desservir le Centre-Bretagne en engageant l'aménagement de la RN164 à 2x2 voies sur l'ensemble des sections, à l'exception de Mûr-de-Bretagne.
- Poursuivre la modernisation du réseau routier national pour les points durs de sécurité et de congestion.

► **Volet « Enseignement Supérieur et Recherche » :**

| Etat | Région Bretagne | Autres | Europe | TOTAL |
|-----------|-----------------|----------|---------|-----------------|
| 128,5 M€* | 60,5 M€ | 117,3 M€ | 33,8 M€ | 340,1 M€ |

* incluant le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, les Grands Organismes de Recherche

La Bretagne se situe à la 5^{ème} place des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Dans un contexte économique difficile, l'investissement public en immobiliers et équipements scientifiques dans les filières clés du développement économique de la Bretagne doit permettre de renforcer les filières historiques (agriculture-pêche, IAA, TIC, construction navale, automobile, secteur de la Défense) et d'accélérer le développement des filières émergentes, comme la cyber-sécurité.

La maquette financière de ce volet, bâtie autour des priorités des acteurs académiques et des grandes orientations formalisées par la S3B, le Pacte d'avenir et les différents documents stratégiques (SRDEII, SRESR), se décompose en trois thématiques :

- l'immobilier et la structuration de sites
- financer les équipements scientifiques pour la recherche
- soutenir l'innovation, pour un engagement total potentiel de près de 289 M€.

► **Volet « Transition écologique et énergétique » :**

| Etat | Région Bretagne | Europe | TOTAL |
|----------|-----------------|----------|-----------------|
| 115,4 M€ | 102,8 M€ | 27,3 M€* | 245,5 M€ |

* hors breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

Ce volet constitue, à l'échelle régionale, l'outil principal de coordination et d'animation des stratégies en faveur du développement durable. Pour autant, il n'a pas vocation à héberger l'ensemble des crédits sectoriels qui bénéficieront à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique de la Bretagne, qui peuvent relever d'autres volets du CPER ou d'autres logiques de programmation.

Les actions retenues ici visent à susciter une mobilisation massive des acteurs locaux et une complémentarité avec les interventions possibles des autres partenaires, afin de démultiplier l'impact des financements de l'Etat, du Conseil régional et de l'Europe en faveur d'une transition globale du modèle économique et social de la Bretagne.

Les grands axes d'intervention sont :

- la transition écologique et climatique
- l'économie des ressources
- les approches territoriales énergétiques et climatiques
- la prévention des risques naturels
- la biodiversité
- l'eau
- le soutien aux démarches transversales de développement durable.

 **Volet « territorial » :**

Le numérique :

| Etat | Région Bretagne | Europe | TOTAL |
|--------|-----------------|---------|---------|
| 1,5 M€ | 7,5 M€ | 11,8 M€ | 20,8 M€ |

L'accessibilité de la Bretagne, c'est aussi l'accès à des réseaux de très haut débit, permettant à chacun de se connecter au reste du monde, où qu'il se trouve en Bretagne.

Le volet numérique du CPER 2015-2020 porte sur le développement des usages et s'articule autour de deux priorités :

- améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils qui en découlent,
- favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

L'emploi :

| Etat | Région Bretagne | TOTAL |
|-------|-----------------|-------|
| 10 M€ | 10 M€ | 20 M€ |

Les territoires :

| Etat | Région Bretagne | Europe |
|-------|----------------------------|----------------------------|
| 71 M€ | 6 M€ + Contrats de Pays | FEDER, FEADER, FEAMP |

Six objectifs sont ici fixés :

- Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral,
- Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires,
- Améliorer l'accès aux services au public,
- Conforter les fonctions de centralité et l'attractivité des villes petites et moyennes,
- Soutenir les coopérations et les stratégies des métropoles de Brest et Rennes,
- Accompagner la politique de la ville et les projets d'intérêt régional dans le cadre du PNRU

Le calendrier de finalisation du contrat

- **fin-février 2015** : ajustement de la maquette suite au comité de suivi du 13 février et lancement de la consultation du public (1 mois)
- **mi-mars 2015** : transmission du document au CESER et à l'assemblée du Conseil régional
- **fin-mars** : finalisation du rapport de la consultation du public
- **mi-avril 2015** : sessions du CESER et du Conseil régional
- **fin avril 2015** : signature du CPER par l'État et le Conseil régional.